

**VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 21^e jour du mois de décembre 2009, à 20 h 30, au lieu habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

Dépôt de documents

Le secrétaire fait dépôt d'une demande auprès de la RACJ pour un permis de restaurant (pour servir) par la requérante 9200-5933 Québec inc. (Restaurant L'Agora) au 1651, avenue Saint-Louis, à Plessisville. Le conseil en prend acte.



Maire suppléant

RÉSOLUTION N^o 358-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Richard Rheault, conseiller, à titre de maire suppléant jusqu'au 1^{er} mars 2010 inclusivement, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

A D O P T É E

Remboursement différences petite caisse

RÉSOLUTION N^o 359-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Richard Rheault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le remboursement des différences de la petite caisse accumulées en 2009 et totalisant un montant de 72,87 \$ (p.c. 02-990-01-895).

A D O P T É E

Procédures perception taxes et droits mutation en arrérages

RÉSOLUTION N^o 360-09

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Gaétan Blier
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à prendre les procédures requises pour la perception des comptes de taxes municipales et de droits de mutation en arrérages, tels que plus amplement détaillés sur la liste des comptes dus à la Ville de Plessisville, n'ayant aucun arrangement, préparée par madame Sylvie Blondeau, technicienne en administration, en date du 12 décembre 2009, totalisant une somme de 79 011,76 \$ en capital et intérêts.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

Le secrétaire fait dépôt d'une liste des créances douteuses à radier et d'une liste des chèques émis et périmés, préparées par madame Sylvie Blondeau, technicienne en administration, en date du 7 décembre 2009 et totalisant une somme en capital de 1 290,69 \$.

Annulation
créances
douteuses et
chèques périmés

RÉSOLUTION N^o 361-09

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ANNULER les factures inscrites sur la liste des créances douteuses à radier et sur la liste des chèques émis et périmés, datées du 7 décembre 2009, et totalisant une somme en capital de 1 290,69 \$.

ADOPTÉE

Taux d'intérêt
2010 sur
arrérages

RÉSOLUTION N^o 362-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER que le taux d'intérêt en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, sur les comptes dus à la Ville de Plessisville relativement aux taxes et compensations, aux cotisations SDC et à toutes factures diverses impayées après 30 jours de l'expédition du compte, soit de 18% l'an à compter de la date ultime où peut être fait le paiement, calculé sur une base journalière. Un délai de grâce équivalent à 1 \$ d'intérêt est accordé lors du paiement complet du montant échu. Ce taux s'applique également au principal des taxes, cotisations et factures diverses impayées avant le début de l'exercice financier 2010.

ADOPTÉE

Délégation
soirée bénéfice
Réseau de
Prévention
Suicide des B.-
Francs

RÉSOLUTION N^o 363-09

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, accompagnée de son conjoint, à la soirée bénéfice annuelle du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs qui aura lieu au Cinéma Laurier de Victoriaville, le 5 février 2010.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant total de 120 \$, incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

ATTENDU la réclamation de monsieur Éric Fréchette, relativement à un égout bouché au 1725, avenue Vallée, survenu le ou vers le 30 novembre 2009.

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

Réclamation Éric
Fréchette (1725
ave Vallée)

RÉSOLUTION N° 364-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER au paiement d'une somme totale de 299,69 \$ à monsieur Éric Fréchette, à titre de paiement final pour les troubles et inconvénients subis lors de l'événement mentionné au préambule de la présente résolution, sans admission de responsabilité et dans le but d'éviter les frais d'un litige, constituant une transaction en vertu de l'article 2631 du Code civil du Québec (p.c. 02-415-01-995).

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville de Plessisville a soumis une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour l'aménagement d'un parc sportif;

ATTENDU que ce plan d'aménagement d'un parc sportif tient compte des équipements déjà existants et des besoins exprimés par la Ville de Plessisville et la Commission scolaire des Bois-Francis;

ATTENDU que la demande de subvention vise plus spécifiquement l'ajout d'éclairage au terrain de soccer, l'aménagement d'un terrain de balle-molle avec éclairage et la relocalisation des terrains de volley-ball de plage déjà existants;

ATTENDU que le terrain sur lequel sont situés ces différents aménagements est la propriété exclusive de la Commission scolaire des Bois-Francis;

ATTENDU que l'utilisation de ces différents aménagements est régie par une entente scolaire-municipale intervenue entre la Ville de Plessisville et la Commission scolaire des Bois-Francis;

ATTENDU que l'ensemble des coûts relatifs à la réalisation de ces aménagements serait couvert par la subvention à venir et la contribution financière de la Ville de Plessisville;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la population étudiante et de la population de Plessisville en général que ces aménagements soient réalisés;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francis agirait à titre de maître d'œuvre de la réalisation de ces aménagements.

Aménagement
parc sportif

RÉSOLUTION N° 365-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs agisse à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des aménagements prévus à la demande de subvention présentée par la Ville de Plessisville pour l'ajout d'éclairage au terrain de soccer, l'aménagement d'un terrain de balle-molle avec éclairage et la relocalisation des terrains de volley-ball de plage déjà existants, tous ces aménagements devant être situés sur les terrains de la Commission scolaire des Bois-Francs (Polyvalente La Samare).

QUE la localisation exacte de ces aménagements ainsi que les modalités de réalisation et d'utilisation soient déterminées selon des termes et conditions à être négociées entre la Ville de Plessisville et la Commission scolaire des Bois-Francs, le tout dans le respect des principes régissant les ententes scolaires-municipales existantes.

Il est de plus résolu que la participation de la Commission scolaire des Bois-Francs à titre de maître d'œuvre de ce projet soit conditionnelle à l'approbation dudit projet par la Ville de Plessisville et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'aucune contribution financière ne soit requise de la Commission scolaire des Bois-Francs.

A D O P T É E

Dates séances
ordinaires du
Conseil 2010

RÉSOLUTION N^o 366-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, lesquelles se tiendront le lundi ou le mardi, le cas échéant, à 20 h 30, aux dates ci-après :

Le 18 janvier	Le 2 août
Le 1 ^{er} février	Le 7 septembre
Le 1 ^{er} mars	Le 4 octobre
Le 6 avril	Le 1 ^{er} novembre
Le 3 mai	Le 6 décembre
Le 7 juin	Le 13 décembre
Le 5 juillet	Le 20 décembre

A D O P T É E

Proposition GFI
pour mise à jour
suite Unicité

RÉSOLUTION N^o 367-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition présentée par GFI Solutions d'affaires (#P7-42017-2009-4), datée du 17 novembre 2009, pour la mise à jour des logiciels administratifs municipaux (Suite Unicité).

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer l'entente au nom de la Ville de Plessisville.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

ATTENDU que la municipalité, en date du 14 mars 2008, a signé une « Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de Plessisville » qui devait intervenir avec le Ministre de la Justice du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), relativement à la poursuite, devant la Cour municipale commune de Plessisville, de tous les constats d'infraction délivrés au nom du DPCP en vertu du *Code de la sécurité routière* ou de la *Loi sur les véhicules hors route* sur les routes numérotées sur le territoire assujetti à la Cour municipale commune de Plessisville;

ATTENDU que la municipalité, en date du 28 mai 2009, a adhéré à l'entente relative au traitement des constats du DPCP devant la Cour municipale commune de Plessisville;

ATTENDU que le développement du système d'échange électronique de données a eu pour effet d'obliger le ministère à remplacer l'Annexe A qui accompagnait l'entente signée le 14 mars 2008 et qu'il est par conséquent nécessaire que la municipalité donne son accord à la nouvelle annexe.

Remplacement
de l'Annexe A de
l'entente avec le
Min. Justice et le
DPCP

RÉSOLUTION N^o 368-09

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la nouvelle Annexe A de l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de Plessisville », établissant les modalités d'application des articles 1.3 et 3.3 de ladite entente.

Il est de plus résolu d'autoriser messieurs Réal Ouellet, maire et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, l'entente ci-dessus, à intervenir avec le Ministre de la Justice du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

A D O P T É E

Approp. fonds
vente terrain
Développement de
l'Érablière

RÉSOLUTION N^o 369-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER, de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice de l'excédent de fonctionnement affecté « Développement de l'Érablière », une somme totale de 17 257 \$ provenant de la vente du lot numéro 4 244 833 du Développement de l'Érablière en 2009, soit une somme de 6 774 \$ pour être appliquée sur le Règlement 1468 « Relatif à l'acquisition des lots 57A Ptie, 57A-1 Ptie et 68A-1 Ptie et décrétant un emprunt de 426 000 \$ » et une somme de 10 483 \$ pour être appliquée sur le Règlement 1484 « Relatif au développement de l'Érablière et prévoyant un emprunt de 1 125 000 \$ ».

A D O P T É E

Approp. fonds
Prog. rénovation
façades &
enseignes
commerciales

RÉSOLUTION N^o 370-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

D'APPROPRIER une somme totale de 16 261,13 \$ de la réserve financière « Rénovation de façades et enseignes centre-ville » au bénéfice des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours), soit pour la somme de 1 000 \$ à déboursier à monsieur Marcel Savoie (Relais des Campagnes), la somme de 10 000 \$ à déboursier à M^e Jean Gagné, notaire et la somme de 5 261,13 \$ à déboursier au C.L.D.I. (La Maison du C.L.D.I. de l'Érable), dans le cadre du programme « Rénovation de façades et d'enseignes commerciales » en vertu du Règlement n° 1490 (p.c. 02-639-03-996).

ADOPTÉE

Approp. fonds
Subventions SDC
centre-ville

RÉSOLUTION N° 371-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme de 1 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « SDC de Plessisville » au bénéfice des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours), représentant l'application de l'article 2 du Règlement n° 1313 « Accordant une subvention à la SDC centre-ville de Plessisville », pour l'année 2009 (p.c. 02-690-03-997).

ADOPTÉE

Approp. fonds
surv. travaux
réfection ave
Saint-Louis

RÉSOLUTION N° 372-09

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme de 12 237,46 \$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées au bénéfice des activités d'investissements à des fins fiscales consolidées, pour la surveillance des travaux de réfection de l'avenue Saint-Louis, en vertu du règlement d'emprunt n° 1514.

ADOPTÉE

Approp. fonds
travaux hôtel de
ville

RÉSOLUTION N° 373-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme de 5 606,42 \$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées au bénéfice des activités d'investissements à des fins fiscales consolidées, pour la main-d'œuvre relative aux travaux en régie du réaménagement du 2^e étage à l'hôtel de ville, pour la période du 4 janvier au 14 mars 2009.

ADOPTÉE

Approp. fonds
surv. travaux
réhab. infrastr.
routières 2009

RÉSOLUTION N° 374-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

D'APPROPRIER une somme de 6 336,67 \$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées au bénéfice des activités d'investissements à des fins fiscales consolidées, pour la surveillance des travaux de réhabilitation des infrastructures routières 2009 (avenue Saint-Édouard).

ADOPTÉE

Approp. fonds
Optimisation
système
traitement eaux
usées

RÉSOLUTION N° 375-09

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme de 56 456,12 \$ de la réserve financière « Fonds pour disposition des boues et réparations majeures » au bénéfice des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours), pour compléter la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 3A et 3B du système d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables et prévoyant un emprunt maximal de 5 130 000 \$.



AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaétan Blier, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement concernant les animaux et abrogeant les dispositions antérieures relatives au même objet.



ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie des règlements ci-devant mentionnés.

Dispense de
lecture

RÉSOLUTION N° 376-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DISPENSER le secrétaire de la lecture des règlements faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus lors de leur adoption, conformément à la loi.

ADOPTÉE

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1528 « Sur les taxes et compensations et la cotisation à la SDC pour l'année 2010 »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption du
Règlement 1528

RÉSOLUTION N° 377-09

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009, 20 h 30

D'ADOPTER le Règlement n° 1528 « Sur les taxes et compensations et la cotisation à la SDC pour l'année 2010 ».

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 45.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE